

Comment parler du style en linguistique ?

Franck Neveu

Professeur à Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Plan

1. L'idiolecte : fiction ou réalité linguistique ?
2. L'idiolecte et l'approche polylectale de la langue
3. Idiolecte et style
4. Sur les ouvertures phrastiques
 - 4.1. Discontinuité thématique et descriptions d'actions dans le texte romanesque
 - 4.2. Encadrement du discours et principe de véridiction dans le récit de voyage
5. Syntaxe et sémantique de l'évocation : un aspect de la modalité poétique

1. L'idiolecte : fiction ou réalité linguistique ?

L'existence même de la notion d'idiolecte, son faible développement en sciences du langage, et la permanence de la problématique soulevée par ce qui se trouve ainsi désigné, révèlent de manière significative la **difficulté de la linguistique à se saisir du singulier.**

Le traitement du singulier se trouve par là même trop souvent relégué aux marges de la discipline. voire en dehors.

Cette forme de négation théorique du singulier, qui a couru dans certains modèles explicatifs, la philosophie en a promptement dénoncé les apories, occupant du même coup, avec un bonheur inégal, un terrain laissé vacant par une discipline formelle (la linguistique) en quête de légitimité scientifique.

2. L'idiolecte et l'approche polylectale de la langue

Dans les différents domaines où elle a été employée, dialectologie, sociolinguistique, linguistique énonciative, sémantique des textes, en dépit de la diversité des approches dont elle était l'objet, la notion d'idiolecte a toujours manifesté une certaine stabilité définitionnelle, qui ne l'a d'ailleurs nullement prémunie contre le flou.

2. L'idiolecte et l'approche polylectale de la langue

1. Labov (1976 : 268) : « À la recherche d'un objet homogène conforme aux besoins et aux hypothèses du modèle saussurien, les linguistes n'ont cessé de rétrécir leur champ. C'est ainsi que Bloch (1948) introduisit le terme « idiolecte » pour désigner **le discours d'une personne qui parle d'une seule chose à une même personne pendant un temps limité**. Bien que ce terme ait été largement adopté, on peut douter que quiconque ait trouvé dans l'« idiolecte » l'homogénéité que Bloch en attendait. De toute façon, il convient de remarquer que l'existence même d'un tel concept, désignant l'objet propre de la description linguistique, représente une défaite de la notion saussurienne de *langue*, objet d'un accord social uniforme ». LABOV, W., 1976 : *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.

2. L'idiolecte et l'approche polylectale de la langue

2. Pottier & *alii* (1973 : art. « Idiolecte ») : « comportement linguistique particulier d'un locuteur unique, au sein d'une communauté linguistique », POTTIER, B. (dir.), 1973 : *Le Langage*, Paris, Centre d'étude et de promotion de la lecture ; Dubois & *alii* (1973 : art. « Idiolecte ») : « ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé », DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, C. & J.-B., MÉVEL, J.-P., 1973 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.; Mounin & *alii* (1974 : art. « Idiolecte ») : « langage d'une seule personne, lorsqu'il est l'objet d'étude, tant comme base de description limitée d'un parler [...] que comme étude des caractères linguistiques propres à cette seule personne », MOUNIN, G. (dir.), 1974 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, PUF; Kerbrat-Orecchioni (1980 : 227) : « compétence linguistique d'un sujet individuel, et plus spécifiquement : ensemble des traits idiosyncrasiques qui la caractérisent », KERBRAT-ORECCHIONI, C., 1980 : *L'Énonciation - De la subjectivité dans le langage*, Paris, Colin; Arrivé & *alii* (1986 : art. « Idiolecte ») : « ensemble des particularités de l'usage linguistique d'un individu », ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M., 1986 : *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion; Ducrot & Schaeffer (1995 : 117) : « façon de parler propre à un individu, considérée en ce qu'elle a d'irréductible à l'influence des groupes auxquels il appartient », DUCROT, O., & SCHAEFFER, J.-M., 1995 : *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*,₆ Paris, Le Seuil, etc.

2. L'idiolecte et l'approche polylectale de la langue

3. R. Jakobson (1963 : 32-33) : « C'est comme d'habitude avec un grand intérêt que j'ai lu l'article sur l'*idiolecte*, distribué par mon vieil ami Hockett. Cet article ramène l'idiolecte aux habitudes caractérisant le **parler d'un individu particulier à un moment donné, et en exclut tout ce qui, dans les habitudes linguistiques de cet individu, se réfère à la compréhension du discours des autres.** Or, si tous les propos que je tiens à Cambridge étaient observés et enregistrés sur une longue période, on ne m'entendrait jamais prononcer le mot « idiolecte ». Et cependant maintenant, comme je m'adresse à vous, je l'emploie, parce que je m'adapte au langage de mes adversaires potentiels, Hockett par exemple. Et j'emploie beaucoup d'autres mots encore de la même manière. En parlant à un nouvel interlocuteur, chacun essaye toujours, délibérément ou involontairement, de se découvrir un vocabulaire commun : soit pour plaire, soit simplement pour se faire comprendre, soit enfin pour se débarrasser de lui, on emploie les termes du destinataire. **La propriété privée, dans le domaine du langage, ça n'existe pas : tout est socialisé. L'échange verbal, comme toute forme de relation humaine, requiert au moins deux interlocuteurs; l'idiolecte n'est donc, en fin de compte, qu'une fiction, quelque peu perverse** ». JAKOBSON, R., 1963 : *Essais de linguistique générale - 1. Les fondations du langage*, trad. N. Ruwet, Paris, Minuit.

3. Idiolecte et style

Dans l'analyse des textes littéraires, la superposition des notions d'idiolecte et de style a été en effet fréquemment soulignée.

Superposition traitée de diverses manières selon les axes d'étude, qui toutefois s'est réglée, le plus souvent, **au bénéfice de la notion de style**, non en raison de son surcroît d'aptitudes descriptives et explicatives, mais plutôt en raison d'un spectre plus large d'applications, d'un sémantisme moins logocentré, et d'une **axiologie implicite** d'apparence plus appropriée à la nature des corpus considérés.

Cette mise en perspective contrastive des notions d'idiolecte et de style a permis de rappeler que la question des singularités linguistiques, quelle que soit la nature des observables textuels, demeure pendante, et que la notion de style ne saurait suffire à son étude.

3. Idiolecte et style

4. Michael Riffaterre (1971 : 102-103) « Le concept de langue d'auteur ne fait que reculer les problèmes que pose l'interprétation du style comme déviation. En pratique, la langue d'auteur ne saurait remplacer la norme comme pôle d'opposition au style, parce qu'elle-même apparaît impossible à définir autrement que comme style. Cette impossibilité n'est pas accidentelle - elle n'est due ni à une inconséquence de méthode ni à une terminologie approximative; elle tient à ce que la « langue d'auteur » est une entité inutile. Entité inutile à l'analyse du style, et qui présuppose une division arbitraire de la *parole* saussurienne. Loin de chercher à le définir par opposition à l'idiolecte, il faut considérer le style *comme l'ensemble de l'idiolecte*. » RIFFATERRE, M., 1971 : *Essais de stylistique structurale*, Paris, Flammarion.

3. Idiolecte et style

5. Barthes (1984 : 149-150) : « De ces trois remarques précaires, et comme improvisées, je voudrais simplement tirer une **hypothèse de travail** : considérer les traits stylistiques comme des *transformations*, dérivées soit de formules collectives (d'origine irrepérable, tantôt littéraire, tantôt pré-littéraire), soit, par jeu métaphorique, de **formes idiolectales**; dans les deux cas, ce qui devrait dominer le travail stylistique, c'est la **recherche de modèles, de *patterns*** : structures phrastiques, clichés syntagmatiques, départs et clausules de phrases; et ce qui devrait l'animer, c'est la **conviction que le style est essentiellement un procédé citationnel, un corps de traces, une mémoire (presque au sens cybernétique du terme), un héritage fondé en culture et non en expressivité.** » BARTHES, R., 1969/1984 : « Le style et son image », *Le Bruissement de la langue*, Paris, Le Seuil.

3. Idiolecte et style

6. Barthes (1994 : 55) : « **Reprenant la notion d'*idiolecte*, ou discours propre à un auteur**, esquissée lors d'un séminaire précédent, on a repéré et commenté les différents types de relevés auxquels un texte peut donner lieu : 1) le relevé des occurrences de termes dépend de la linguistique statistique; 2) l'*index (index rerum)* établit la carte des lieux de l'œuvre où les sujets (thèmes, notions, concepts) sont traités ou allégués; 3) le *glossaire*, de conception à la fois plus ample et plus sélective, moins pragmatique, retient les vocables forts, chargés de valeur, et les décrit dans leur histoire à travers l'œuvre, leur consistance culturelle et leur résonance inter-textuelle; 4) les *réseaux* de termes sont constitués par des connexions, ou logiques, ou thématiques, ou psychanalytiques; ils restent à l'état pluriel, car construire un réseau des réseaux reviendrait à fermer l'œuvre sur un sens et à lui donner un destin. - Au cours d'analyses particulières, on a insisté sur la nature axiomatique de tout lexique d'écrivain, qui est en fait un dictionnaire de valeurs, et sur la portée théorique du « glossaire », qui constitue peut-être le seul instrument critique capable de respecter le pluriel du texte ». BARTHES, R., 1974/1994 : « Étude des problèmes relatifs à la constitution d'un lexique d'auteur (idiolecte) - Travail collectif sur la biographie - La voix », Le Seuil, *in Oeuvres Complètes*, tome 3, édition E. Marty.

3. Idiolecte et style

Des variations que l'on peut toujours qualifier de *stylistiques*, mais qui en réalité sont le fruit de déterminations historiques, sociales et individuelles, pour reprendre les principaux critères des trois degrés de systématicité sémantique développés par F. Rastier.

Historiques, car tout énoncé reflète un état de la langue, c'est-à-dire un état de son système fonctionnel (dialecte).

Sociales, car tout énoncé est proféré dans un cadre discursif régi par des pratiques sociales assez strictement normées au niveau des genres textuels et du lexique (sociolecte).

Individuelles, car l'usage de la langue est nécessairement affecté par le régime singulier de l'énonciateur mis au contact d'une situation (idiolecte).

Dès lors, **le seul mode d'indexation du style semble celui de la *valeur***, qui repose sur **l'illusion du Beau, c'est-à-dire sur l'intuition d'une réussite verbale.**

Laquelle peut être **définie comme visant un objet qui réunit les conditions *optimales d'appropriété du discours au contexte.***

Autrement dit **assomption et aboutissement d'un projet textuel à finalité esthétique.**

3. Idiolecte et style

7. Rastier (2001 : 178-179) : « [...] chaque usage de la langue est immanquablement marqué par les dispositions particulières du prétendu « émetteur » : sans présumer qu'elles fassent système, **on peut appeler *idiolecte* l'ensemble des régularités personnelles ou « normes individuelles » dont elles témoignent.** Si l'on convient de nommer *styles* les formations idiolectales, les styles littéraires ne comptent que pour une part des styles linguistiques. Ils restent plus systématisés, mais rien ne permet, sauf préjugé esthétique souvent légitime, d'écarter les autres formations idiolectales. » RASTIER, F., 2001 : *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF.

3. Idiolecte et style

Cette axiologie impose plus facilement son évidence au niveau macrostructural (celui du texte, ou de la séquence textuelle) qu'au niveau microstructural (celui de l'énoncé syntagmatique, prédicatif, voire phrasique), niveau où elle ne cesse de poser la question de sa légitimité.

Il faudrait, pour accepter plus facilement cette axiologie au niveau microstructural du discours parvenir, comme le suggère F. Rastier (2001 : 182), à **recenser des types de morphologies sémantiques suscitant des esthésies, c'est-à-dire des visions du monde.**

Un tel projet n'a de chance d'aboutir que dans le cadre d'une **sémantique interprétative**

3. Idiolecte et style

On rejoint par là la tendance critique qui, refusant à juste titre de déconnecter le style du niveau microstructural

- c'est-à-dire refusant d'isoler un mode de description linguistique d'un niveau d'analyse fondamental de la production verbale –

voit dans ce qui est ainsi dénommé une réalité immanente au discours, sans doute virtuellement porteuse de "littérarités" selon les cadres contextuels.

C'est le point de vue de Gérard Genette, qui se refuse à dissocier style et discours.

3. Idiolecte et style

8. Genette (1991 : 135) : « Il n’y a donc pas le discours plus le style, il n’y a pas plus de discours sans style que de style sans discours : le style est l’aspect du discours, quel qu’il soit, et l’absence d’aspect est une notion manifestement vide de sens ». GENETTE, G., 1991 : *Fiction et diction*, Paris, Le Seuil.

9. Sartre (1972 : 449) : « Le style, c’est la langue tout entière, prenant sur elle-même, par la médiation de l’écrivain, le point de vue de la singularité ! » SARTRE, J.-P., 1972/1978 : “Plaidoyer pour les intellectuels”, *Situations, VIII*, Paris, Gallimard.

4. Sur les ouvertures phrastiques

4.1. Discontinuité thématique et descriptions d'actions dans le texte romanesque

10. (P1) *L'un des nouveaux arrivés*, couché sur le ventre, crispa ses mains sur ses oreilles, et hurla. (P2) *Les autres* ne criaient pas, mais de nouveau la terreur était là, au ras du sol. (P3) *L'homme* releva la tête, se dressa sur les coudes. (*La Condition humaine*, André Malraux : Il s'agit du célèbre passage de l'attente de Katow dans le préau où sont réunis les condamnés à mort.)

11. (P1) *Un officier kuomintang* entra seul. (P2) Bien qu'*il* ne vît plus que la masse des corps, *Katow* sentit que chaque homme se raidissait. (*ibid.*)

4. Sur les ouvertures phrastiques

4.2. Encadrement du discours et principe de véridiction dans le récit de voyage

12. « Pour retourner à nos escumeurs de mer [...] »; « Premièrement à fin de commencer par le genre, les sauvages appellent tous poissons *Pira* [...] »; « Pour donc parachever ce que j'avois à dire touchant la pescherie de nos *Toïoupinambaoults* [...] »; « Poursuyvant doncques à parler des arbres de ceste terre d'Amérique [...] », etc. Jean de Léry, *Histoire d'un voyage en terre de Brésil*.

13. Par exemple : « Au reste j'ay refuté à la fin du huictiesme chapitre ce que quelques uns ont escrit, et d'autres pensé que la nudité des femmes et filles sauvages incite plus les hommes à paillardise que si elles estoyent habillées : comme aussi ayant là déclaré quelques autres poincts concernans la nourriture, moeurs et façons de vivre des enfans Ameriquains : à fin de suppleer à une plus ample deduction, que le lecteur pourroit requerir en ce lieu touchant ceste matiere, il faudra s'il luy plaist qu'il y ait recours ». (*ibid.*)

14. En voici quelques exemples : « Quant aux oiseaux sauvages [...] »; « Quant aux perroquets [...] »; « Touchant les cannes à sucre [...] »; « Quant aux plantes et herbes [...] »; « Pour l'esgard des simples [...] »; « Quant aux racines [...] », etc. (*ibid.*)

5. Syntaxe et sémantique de l'évocation : un aspect de la modalité poétique

Née en quelque sorte des **insuffisances explicatives et descriptives de la poétique structurale de Jakobson**, et de l'**immanentisme radical des analyses littéraires** auquel cette poétique a donné lieu, la **théorie de l'évocation**, dans son application à la poésie, repose sur l'existence postulée d'un processus très général de **conceptualisation selon lequel les entités concrètes ou abstraites sont construites mentalement sur la base d'indices fragmentaires**.

5. Syntaxe et sémantique de l'évocation : un aspect de la modalité poétique

Dans cette perspective, la spécificité de la modalité poétique est de présenter des marques d'une absence de contrôle de cette indétermination, suscitant par là même une interprétation plurivoque. Il est dès lors possible de dégager une intention communicationnelle propre à l'énoncé poétique, qui n'est pas de décrire le monde mais de formuler des représentations mentales préalables par l'évocation de prototypes relevant d'un savoir partagé, constitué d'entités préformées (ou présentées telles) et réactualisées par le texte.

5. Syntaxe et sémantique de l'évocation : un aspect de la modalité poétique

15. Dominicy (1994 : 120-121) : « Dans les (fragments de) textes où prédomine soit la modalité empirique, soit la modalité rhétorique, l'indétermination sémantique se trouve gérée par des **techniques qui ont pour but de se prémunir du vague ou de l'indécision [...]**. Au contraire, les modalités poétique et logique se caractérisent, d'après moi, **par l'absence de toute prise en charge de l'indétermination sémantique**. Le résultat en est qu'un texte poétique ou logique offre dès l'abord, l'aspect d'un plus grand isolement par rapport au réel, et qu'il se prête, par conséquent, à un nombre beaucoup plus considérable d'interprétations. Si on accepte ce cadre typologique [...], on saisit bien, je crois, le fait que l'indétermination sémantique est, en même temps, une limite contre laquelle la communication vient toujours buter, et un élément dont l'être humain tient constamment compte quand il règle les relations qui doivent unir son langage au monde extérieur ». DOMINICY, M., 1994 : « Du *Style* en poésie », in G. Molinié & P. Cahné, *Qu'est-ce que le style ?*, Paris, PUF, 115-137.

5. Syntaxe et sémantique de l'évocation : un aspect de la modalité poétique

- 16** *Maraudeur étranger malheureux malhabile*
Voleur voleur que ne demandais-tu ces fruits
Mais puisque tu as faim que tu es en exil
Il pleure il est barbare et bon pardonnez-lui [...]
Guillaume Apollinaire, « Le larron », *Alcools*.
- 17** *Atome égaré, arbrisseau,*
Tu grandis, j'ai droit de parcours. [...]
René Char, « D'un même lien », *Le Nu perdu*.
- 18** *Vous, géomanciens, jaugez les filons fluides ! [...]*
Victor Segalen, « Stèle quadrangulaire », *Stèles*.